

# PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2021 - 2025

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

## CAMILLE-SAINT-SAËNS

MUSIQUE

DANSE

THÉÂTRE



**SYDEMPAD** - Octobre 2021

63, rue de la Barre 76200 Dieppe - 02 32 14 44 50

[www.dieppeconservatoire.fr](http://www.dieppeconservatoire.fr) - [www.facebook.com/ConservatoireCamilleSaintSaens](https://www.facebook.com/ConservatoireCamilleSaintSaens)

**Directeur de la publication** : Guy Sénécal

**Directeur de la communication** : Loïc Paillard

**Photographies** : Conservatoire Camille-Saint-Saëns sauf mention

**Impression** : Service Communication de la Ville de Dieppe



## Avant-propos

Établissement incontournable et atout culturel indéniable de la politique menée par toutes les instances locales, régionales et nationales, le Conservatoire à Rayonnement Départemental Camille-Saint-Saëns est lieu de ressource en matière d'enseignement artistique, de création et d'action culturelle, un lieu de vie, d'échange, de partage et de savoir-faire intergénérationnel.

L'ensemble des actions du conservatoire est réuni sous l'égide d'un syndicat mixte à vocation unique, le SYDEMPAD, SYndicat pour le Développement de l'Enseignement Musical en Pays Dieppois. Il réunit :

- L'enseignement artistique au sein du Conservatoire Camille-Saint-Saëns, situé à Dieppe ainsi que ses centres d'enseignement accessibles sur le territoire,
- L'action culturelle organisée tout au long de la saison,
- Un enseignement artistique à l'école en partenariat avec l'Éducation Nationale dispensé à plus de 5 000 enfants sur tout le territoire.

Pour des raisons de clarté, ces trois missions seront ici réunies sous l'appellation Conservatoire à Rayonnement Départemental Camille-Saint-Saëns (ou CRD).

Les amateurs passionnés et futurs professionnels sont accompagnés par une équipe pédagogique qualifiée représentant un large spectre de pratiques artistiques. La valeur ajoutée d'un enseignement artistique dans la construction personnelle de l'enfant ou l'adolescent reste la vocation première de notre mission, tout en poursuivant l'accueil d'un public adulte particulièrement important et dynamique sur notre territoire. Les bénéfices des apprentissages artistiques font l'objet d'un large consensus comme le montrent de nombreuses études<sup>1</sup>. Il s'agit ainsi de proposer un pôle d'enseignement d'excellence tout en excluant l'élitisme auquel les conservatoires ont pu être historiquement associés.

Les pôles enseignements et action culturelle bénéficient de services supports indispensables et efficaces. Le personnel d'entretien et de maintenance, la vie scolaire, les ressources humaines, le pôle financier et la régie de l'auditorium sont fortement impliqués à tous les niveaux décisionnels pour que les objectifs de l'action culturelle et de l'enseignement artistique soient réalisés. Ce projet d'établissement met à l'honneur la diversité des enseignements, le collectif, une conception transversale des arts dans une approche novatrice.

L'arrivée tant attendue du Schéma National d'Orientation Pédagogique ainsi que la finalisation de l'étude sur l'offre d'enseignement artistique au niveau du territoire du CRD (étude LEADER) devraient renforcer les orientations de ce projet d'établissement en corrélation avec les attentes d'un public exigeant. Enfin, le Conservatoire accueille depuis septembre 2021 un Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieure (CPES) et à cette fin mobilise des outils nationaux, régionaux et locaux pour le renforcement d'une formation spécialisée.

<sup>1</sup> Exemple au Canada: <http://rire.ctreq.qc.ca/2016/01/arts-enfants/>



# I – PRÉSENTATION

I.1. Présentation du territoire	P.6
I.2. Les missions du CRD	P.6
I.3. Les textes cadres nationaux en vigueur	P.7

# II – CONTEXTE, ACTEURS ET ENJEUX

II.1. Des spécificités historiques propres à l'établissement	P.10
II.2. Projet 2015-2020	P.10
II.2.a. Les orientations du projet	P.10
II.2.b. Bilan de l'offre d'enseignement	P.11
II.2.c. Bilan de l'action culturelle	P.12
II.3. Les acteurs du CRD	P.13
II.3.a. L'équipe du CRD	P.13
II.3.b. Les usagers du CRD : leurs attentes, la fréquentation	P.14
II.4. Le Conservatoire, une ambition ancrée dans les enjeux du territoire	P.16
II.4.a. Des partenariats nombreux au service du rayonnement de l'établissement et de l'attractivité du territoire	P.16
II.4.b. Le CRD au sein des réseaux d'enseignement artistique	P.16

# III – HORIZON 2025 : LES AXES INNOVANTS ET CRÉATIFS DU PROJET

III.1. Un conservatoire pour quels publics sur le territoire ?	P.18
III.1.a. Image du conservatoire et éloignement des publics	P.18
III.1.b. L'accueil des personnes en situation de handicap	P.18
III.2. Les enseignements et orientations pédagogiques	P.20
III.3. Les différents parcours et l'évaluation	P.24
III.4. Une action culturelle intégrée et renforcée	P.27
III.5. Renforcement des partenariats Éducation Nationale	P.27
III.5.a. Enseignements Artistiques à l'École	P.27
III.5.b. Classes à Horaires Aménagés	P.27
III.5.c. Actions ponctuelles en milieu scolaire	P.28

# IV – RÉALISATION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

IV.1. Ressources	P.30
IV.1.a. Les moyens humains	P.30
IV.1.b. Les moyens budgétaires	P.30
IV.2. Méthodologie	P.31
IV.2.a. Concertation et transversalité au sein des instances du CRD	P.31
IV.2.b. Les instances et institutions partenaires	P.30
IV.2.c. Diversification des sources de financement	P.32
IV.2.d. Un plan pluriannuel d'investissement	P.33
IV.2.e. Communication et modernisation de l'image du CRD	P.33

# V – ÉVALUATION DU PROJET ET CONCLUSION

1. L'évaluation par le prisme de l'action culturelle	P.35
2. Des indicateurs révélateurs de l'activité de l'établissement	P.35
3. Conclusion	P.35

# I - PRÉSENTATION

## I.1 - Présentation du territoire

Au Nord du département de la Seine-Maritime, en retrait de l'Axe Seine (Paris - Rouen - Le Havre), le territoire du SYDEMPAD est quasiment identique à celui de Dieppe-Pays-Normand. Il réunit la communauté d'agglomération Dieppe-Maritime ainsi que les deux communautés de communes : Terroir de Caux et Falaises du Talou. À deux heures de Paris, le Pays abrite 112 000 habitants pour 119 communes dont la ville centre, Dieppe, sous-préfecture de 29 080 âmes. Plus de 48 000 actifs résident sur le territoire. Le Pays Dieppois compte 5 000 établissements ou entreprises pour 38 300 emplois. L'économie du Pays s'appuie sur des activités touristiques saisonnières importantes. À l'horizon 2030, la population active du Pays devrait diminuer, malgré un contexte national de hausse<sup>2</sup>.

Les principales caractéristiques démographiques et sociologiques du territoire peuvent se résumer ainsi :

- Un territoire historiquement ouvrier dont l'empreinte sociologique est encore forte. En parallèle, on constate un important développement du secteur tertiaire,
- D'importants mouvements de population typique des centres urbains de bord de mer : déplacement de la ville-centre vers des territoires ruraux plus éloignés, en particulier dans le cadre d'accession à la propriété,
- Une population vieillissante par le départ des jeunes générations, principalement pour leurs études, et le retour de populations d'actifs en fin de carrière et de retraités, en particulier sur la ville-centre,
- L'offre très réduite de formation supérieure joue un rôle important dans le départ des jeunes après leur lycée et constitue un moment de rupture forte dans leur formation artistique.

Cette configuration s'accompagne au niveau culturel de deux grandes spécificités :

- Une vie culturelle locale dense constituée autour de lieux de culture aussi bien formels qu'informels, mobilisant de larges réseaux d'artistes professionnels et amateurs. La scène musicale amateur locale est un exemple particulièrement frappant par sa diversité et son dynamisme,

- Des politiques culturelles très actives géographiquement recentrées (Scène Nationale, Théâtre jeune public, quatre centres socio-culturels, festival international de cerf-volant, etc.) mais tournées vers l'ensemble des catégories de population du territoire.

De ce fait, le public historique des conservatoires est relativement peu représenté dans la sociologie locale, bien que très présent et actif au sein de l'institution. Le CRD touche déjà des publics d'horizons divers tout en devant constamment renouveler son action à destination des publics éloignés de la culture.

La région possède depuis toujours un fort pouvoir d'attraction sur les artistes. De nombreuses structures culturelles sont présentes sur le territoire en appui du CRD. Dieppe Scène Nationale, l'Académie Bach, les écoles de musique et de danse, les musées publics, privés ou associatifs répondent en partie aux demandes d'une population toujours en mouvement.

## I.2 - L'évolution de l'établissement

Les changements fréquents de direction du CRD ont conduit l'avant-dernière direction à l'élaboration du Projet d'Établissement 2015-2020, permettant de retrouver les repères fondamentaux exigés de l'École Nationale de Musique de Danse et de Théâtre labellisée en 1989. La situation géographique excentrée de l'établissement par rapport aux CRD et CRR du département a contribué à l'éloigner peu à peu de la philosophie proposée par le ministère de tutelle. Si le conservatoire accueille une grande diversité de public, les propositions en faveur des élèves avancés ou en voie de professionnalisation doivent être renforcées.

Si l'offre pédagogique en musique s'est enrichie au fil des cinq dernières années, celles de théâtre et de danse ont subi des tourments dommageables, en particulier du fait de locaux excentrés et peu adaptés. Le cursus d'études chorégraphiques est également largement en deçà des attendus ministériels, expliquant qu'il n'ait pas fait l'objet de la précédente demande de labellisation.

<sup>2</sup> sources INSEE



### *I.3 – Les textes cadres nationaux en vigueur*

Ce projet d'établissement s'inscrit dans les orientations données par les textes cadres du Ministère de la Culture et de la Communication.

La **Charte des enseignements artistiques** (2001) établit les missions générales de service public et les diverses responsabilités au sein des structures. Elle sert avant tout à clarifier le rôle des conservatoires et leurs champs d'action.

Les trois **schémas d'orientation pédagogique** plus techniques (2004 pour la danse, 2005 pour le théâtre, 2008 pour la musique) précisent les cursus, leurs contenus, leurs conditions d'accès, leurs objectifs, ainsi que le fonctionnement pédagogique des établissements et les conditions de validation des diplômes. Pour les équipes pédagogiques, ils constituent des guides introduisant des notions pédagogiques nouvelles et cadrant l'organisation des études sur différents cycles. Il y est question des pratiques collectives, des enseignements d'ouverture et de culture musicale, des phases d'éveil et d'initiation, de la création et de l'improvi-

sation, de la transversalité, des apports réciproques des trois spécialités : musique, danse et théâtre et de leur plus-value pour l'élève, des parcours différenciés ou personnalisés, de la pratique amateur autonome, de l'école du spectateur, de la place croissante de l'évaluation continue de l'élève, etc. Ces schémas confèrent une certaine mais toute relative homogénéité à l'enseignement artistique spécialisé dans les conservatoires classés par l'État.

La **Loi du 13 août 2004 relative aux libertés locales** définit les niveaux de responsabilité et de financement entre les différents échelons de collectivités territoriales.

L'**Arrêté du 15 décembre 2006**, dans la continuité du **Décret du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique** demande que les établissements, en cohérence avec le schéma départemental de développement des enseignements artistiques et le plan régional de développement des formations professionnelles :

- Rédigent un projet d'établissement validé par la collectivité territoriale qui présente les choix péda-

gogiques, artistiques et culturels ainsi que le plan pluriannuel de réalisation,

- S'inscrivent dans une organisation territoriale de l'enseignement artistique qui favorise notamment l'égalité d'accès des usagers, la concertation pédagogique et la mise en œuvre de projets pédagogiques et artistiques concertés,
- Fonctionnent en réseau, notamment par le moyen de conventions passées avec d'autres établissements classés ou reconnus ou toute personne morale de droit public ou de droit privé exerçant une mission d'enseignement, de création ou de diffusion.

Il fixe les missions communes aux trois catégories d'établissement :

- Missions d'éducation fondées sur un enseignement artistique spécialisé, organisé en cursus,
- Missions d'éducation artistique et culturelle privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire, notamment dans le cadre d'activités liées aux programmes d'enseignement, de classes à horaires aménagés, d'ateliers, de jumelages, de chartes départementales de développement de la pratique chorale et vocale ou de dispositifs similaires en danse et en art dramatique,
- Missions de développement des pratiques artistiques des amateurs, notamment en leur offrant un environnement adapté, en participant à des actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics, et en prenant part à la vie culturelle de leur aire de rayonnement par la diffusion des productions liées à leurs activités pédagogiques, l'accueil d'artistes et par des relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels, en particulier avec les organismes chargés de la création et de la diffusion.

Il indique que lorsque les établissements choisissent la musique comme spécialité, ils dispensent l'enseignement des disciplines musicales, en cohérence avec le développement des pratiques collectives prévu dans le projet d'établissement ; des pratiques vocales collectives, de la formation et de la culture musicales incluant les démarches de création. Ils peuvent mettre en place des classes à horaires aménagés.

**L'Arrêté du 23 février 2007 relatif à l'organisation du cycle d'enseignement professionnel initial et du diplôme national d'orientation professionnelle**, paradoxalement à sa non mise en œuvre, pour des raisons politiques, est intéressant dans le sens où il met en adéquation un enseignement supérieur désormais organisé en unité de valeur (UV) et un diplôme terminal d'enseignement initial organisé de la même façon avec une structuration très précise de ses contenus de façon à donner au futur artiste professionnel des compétences plus vastes et une polyvalence accrue, en rapport avec les évolutions de l'environnement professionnel.

C'est de cet arrêté dont nous nous inspirons pour l'organisation du DEM régional, faute d'avoir vu les régions prendre en charge le CEPI à l'exception de deux d'entre elles, qui en tirent d'ailleurs avec les professionnels du secteur un bilan plutôt positif. À ce jour, participent à cette démarche les Conservatoires d'Épinal, de Colmar, de Strasbourg et de Nancy.

La **Loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine** (LCAP) consolide la place des enseignements artistiques dans les politiques culturelles et éducatives de l'État et prévoit de nouvelles dispositions de nature à conforter en premier lieu le rôle des collectivités territoriales dans l'accès aux enseignements artistiques et à toutes les pratiques culturelles, qu'elles soient professionnelles ou amateurs. La formation initiale et continue des professionnels de la création artistique, la mise en place de dispositifs de reconversion professionnelle adaptés aux métiers artistiques "et la transmission des savoirs et savoir-faire au sein des et entre les générations" figurent sur la liste des objectifs que la nouvelle loi assigne aux politiques culturelles territoriales. De plus, l'État et les collectivités territoriales "garantissent une véritable égalité d'accès aux enseignements artistiques, et à l'apprentissage des arts et de la culture". La LCAP fait entrer les établissements d'enseignement supérieur de la création dans le Code de l'éducation par le biais de l'ajout de deux chapitres, l'un consacré aux écoles d'art, l'autre à celles de l'audiovisuel et du cinéma. L'objectif du législateur étant de les intégrer au système européen de Licence-Master-Doctorat (LMD).

**L'Article 53 de cette même Loi relative à la Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (juillet 2016)** met fin au cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI) au profit d'un cycle préparant à l'enseignement supérieur dans le domaine du spectacle vivant (CPES). Ce CPES est confirmé par le décret du 2 mai 2017 et l'arrêté du 5 janvier 2018 relatifs aux conditions d'agrément des établissements qui souhaitent assurer une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique.





# II – CONTEXTE, ACTEURS ET ENJEUX

## II.1 – Des spécificités historiques propres à l'établissement

Le conservatoire Camille-Saint-Saëns a été très tôt précurseur dans l'ouverture de l'offre pédagogique musicale. Dès la fin des années 1970, près de dix ans avant son classement par l'État, les pratiques du jazz, des musiques anciennes et de l'électroacoustique y sont organisées en classes ou en départements d'esthétiques. La création du département de musiques actuelles en 1999 marque l'arrivée de cet enseignement et renforce l'idée d'une proposition pédagogique structurée et diversifiée. Ces différentes propositions sont accessibles en début de cursus, il convient de conserver cette opportunité rare dans un conservatoire.

**Le département d'électroacoustique**, adossé à l'accueil en résidence permanente au sein du conservatoire de la compagnie *La Grande Fabrique*, a constitué un pôle d'enseignement et de création central aussi bien au niveau régional que national jusqu'à sa fermeture en 2016. Le CRD poursuit cependant une ouverture vers la création musicale et les technologies du numérique avec l'ouverture d'une classe de Musique Assistée par Ordinateur (MAO) dès 2013 ainsi qu'avec un partenariat continu et soutenu avec l'ensemble *Fabrique Nomade* (issu de *La Grande Fabrique*) et le CEFEDM de Normandie (à travers l'organisation d'une semaine dédiée à l'improvisation libre et à la musique électroacoustique en temps réel).

**Le département de musiques actuelles** propose un enseignement spécifique en musiques actuelles amplifiées (guitare électrique, basse, batterie, chant, MAO), des cours de didactique dédiés (formation musicale culture) ainsi que des ensembles de pratiques collectives (jazz et musiques actuelles amplifiées). D'importants projets pédagogiques transversaux impliquant les orchestres d'harmonies, la classe de danse hip-hop ou des ensembles instrumentaux divers renforcent l'insertion du département et des esthétiques qu'il porte auprès des autres pratiques enseignées. L'organisation d'un tremplin pendant plus de dix ans et les nombreux concerts d'élèves hors les murs contribuent à la visibilité de cet enseignement sur tout le territoire.

**Les musiques anciennes** constituent un département phare de l'enseignement artistique du CRD. Riche d'une équipe de dix enseignants spécialisés sur une période allant de la musique médiévale au répertoire du piano-forte, l'enseignement dispensé est à la fois particulièrement large en terme de disciplines (chant, viole de gambe, violon baroque, violoncelle baroque, luth, théorbe, flûte à bec, traverso, hautbois baroque, clavecin, basse continue, orgue) que de pratiques (individuel, petits ensembles avec ou sans basse continue, consorts, orchestres). Porteur de nombreux projets pédagogiques (ateliers, récitals, concerts, bals mobilisant régulièrement des artistes invités), le département s'appuie sur les Tribunes d'Orgue organisées par le CRD ainsi que sur un environnement partenarial de grande qualité, en particulier avec l'Académie Bach d'Arques-la-Bataille.

## II.2 – Projet 2015-2020

### II.2.a – Les orientations du projet

Le projet 2015-2020 s'ancrait dans le choix de deux spécialités liées aux critères de labellisation : musique et arts dramatiques. Bien que la danse soit fortement représentée au sein de l'établissement, les critères en termes de locaux et de volume horaire du cursus ne permettaient pas de mettre en avant cette spécialité. Quatre orientations principales se dégagent du projet d'établissement :

- **Le renforcement de l'offre pédagogique musicale :**
  - Complément de l'offre d'enseignement instrumental (classes de tuba et basson, orchestre symphonique) et vocal (cursus vocal enfant),
  - Renforcement de l'accompagnement des classes instrumentales et vocales,
  - Valorisation du 3<sup>ème</sup> cycle (inscription des élèves dans l'action culturelle, rencontres avec des artistes extérieurs).
- **Le renforcement de l'offre pédagogique d'art dramatique :**
  - Mobilisation d'intervenants extérieurs,
  - Organisation des cours dans un lieu dédié,
  - Structuration d'une classe à horaires aménagés.



- **La structuration des pratiques collectives :**
  - Création d'une classe de musique de chambre,
  - Obtention d'une salle d'orchestre symphonique,
  - Renforcement des liens avec l'harmonie de Dieppe (considérée comme pratique collective pour le cursus).
  
- **Le développement de la présence sur le territoire :**
  - Mise en place d'une saison artistique multi-située,
  - Maintien de la spécificité territoriale des musiques anciennes et actuelles.

### II.2.b - Bilan de l'offre d'enseignement

Les orientations suivantes ont été pleinement mises en place :



- **Le renforcement de l'offre pédagogique musique :**
  - Création d'une classe de tuba,
  - Création d'une classe de basson,
  - Mise en place d'un orchestre symphonique,
  - Valorisation du 3<sup>ème</sup> cycle : auditions dédiées aux élèves de 3<sup>ème</sup> cycle, nombreux projets pédagogiques de la saison culturelle impliquant ses élèves, organisation de masterclass, ateliers et rencontres.
  
- **La structuration des pratiques collectives :**
  - Renforcement des liens avec l'harmonie de Dieppe permettant de valider une pratique collective.
  
- **Le développement de la présence sur le territoire :**
  - Mise en place d'une saison artistique multi-située : action culturelle sur l'ensemble du territoire du CRD (concerts, spectacles, ateliers),
  - Maintien de la spécificité territoriale des musiques anciennes : département très actif, nombreux projets et partenariats avec l'Académie Bach et des artistes extérieurs.



Les orientations suivantes ont été partiellement mises en place :

- **Le renforcement de l'offre pédagogique musique :**
  - Renforcement de l'accompagnement des classes : celui-ci ne s'est pas développé en volume horaire. L'accompagnement du chant a été grandement renforcé mais au détriment de celui de la danse.
  
- **La structuration des pratiques collectives :**
  - Création d'une classe de musique de chambre : un collège de professeurs organise actuellement l'offre de musique de chambre qui s'adresse aussi bien aux élèves

en horaires aménagés que traditionnels. Cette structuration oblige l'équipe à s'inscrire dans la durée et demande un meilleur fléchage des cours et des élèves.

- **Le développement de la présence sur le territoire :**

- Un des temps forts marquant l'importance des musiques actuelles et amplifiées au CRD, le tremplin musiques actuelles a été maintenu jusqu'en 2018 dans une forme ouverte à l'ensemble des groupes du département de la Seine-Maritime. Devant le manque de candidatures locales et les coûts importants engendrés, il a été mis en sommeil.

Les orientations suivantes n'ont pas pu être mises en place :

- **Le renforcement de l'offre pédagogique musicale :**

- La mise en place d'un cursus vocal enfant hors horaires aménagés,
- Création d'une classe à horaires aménagés musiques actuelles et amplifiées : le professeur référent au sein du Collège Claude-Delvincourt de Dieppe étant parti, la dynamique existante n'a pu être enclenchée avec son successeur.

- **Le renforcement de l'offre pédagogique d'art dramatique :**

- Mobilisation d'intervenants extérieurs,
- Organisation des cours dans un lieu dédié : la question du manque de locaux reste centrale pour le CRD,
- Structuration d'une classe à horaires aménagés (même si des interventions périscolaires à l'école de Varengeville-sur-Mer se sont depuis développées).

- **La structuration des pratiques collectives :**

- Obtention d'une salle d'orchestre : comme pour l'enseignement de l'art dramatique et de la danse, l'obtention d'une salle d'orchestre demeure un enjeu fort du développement du CRD.

Les orientations mises en place sur cette période hors projet d'établissement :

L'éveil musical, déjà bien développé au sein du CRD, a profondément évolué en direction d'une approche plus globale des pratiques artistiques. Rebaptisé "Découverte du monde des arts", il est désormais mené en binôme par une professeure musicienne d'éveil et une professeure de danse.

Cette organisation offre la possibilité d'une approche sensorielle globale, où le corps, son mouvement et les vibrations sonores constituent un univers à explorer. Cet éveil amène progressivement l'enfant à s'orien-

ter vers la danse ou la musique (ou éventuellement un double parcours), poursuivant pour cette dernière avec une année de "découverte du monde sonore" où il explore l'ensemble des pratiques musicales vers lesquelles il pourra s'orienter. Cet éveil est également tourné vers les usagers des antennes, en particulier à Val-de-Scie.



### II.2.c - Bilan de l'action culturelle

Dès 2015, afin de parvenir aux objectifs affichés, un poste d'assistante a été créé pour épauler la chargée de mission en communication et développement de l'action culturelle. En parallèle de cette création de poste, le budget de l'action culturelle a été ajusté en adéquation à la volonté d'augmenter le nombre d'événements sur le territoire (de 59 000 € en 2015 à environ 100 000 € aujourd'hui).

Depuis cinq ans, près de 1 200 spectacles (concerts, auditions, scènes ouvertes, jeune public, danse, théâtre...) ont été proposés sur l'ensemble du territoire de nos trois collectivités : Dieppe-Maritime, Terroir de Caux et Falaises du Talou.

Une thématique choisie avec les enseignants du conservatoire a régi chaque saison culturelle créant ainsi une homogénéité sur la programmation annuelle. En plus des thématiques abordées, cette période a vu la mise en place des 30 ans du conservatoire (avec 30 spectacles) en 2019 et les 40 ans du Jazz en 2020.

Un recentrage de la programmation culturelle sur les esthétiques a remplacé le choix d'une thématique annuelle dès la saison 2019-2020. Ainsi la création d'un temps fort, en février, a permis de valoriser une esthétique, un département, une actualité ou un mouvement artistique impliquant les artistes du CRD en lien avec des artistes extérieurs. L'année 2021 a été consacrée aux "Folies Anciennes" avec une programmation mélangeant concerts, masterclass et spectacle participatif sur le territoire du conservatoire.



Malgré le contexte sanitaire, le conservatoire a réagi rapidement en se dotant de moyens audiovisuels afin de diffuser dès la rentrée scolaire 2020/2021, sur les réseaux sociaux la programmation initialement prévue. Le lien avec le public fut maintenu tout en permettant aux élèves, professeurs et artistes de pouvoir s'exprimer.

L'année 2021 est aussi pour Dieppe et sa région et surtout pour notre conservatoire, une année exceptionnelle puisque c'est le centenaire de la disparition de Camille Saint-Saëns (16 décembre 1921). Avec l'ensemble des partenaires du conservatoire, une programmation remarquable regroupant des expositions, des concerts, des spectacles, des visites guidées... se déclinera de janvier à décembre 2021.

## *II.3 – Les acteurs du CRD*

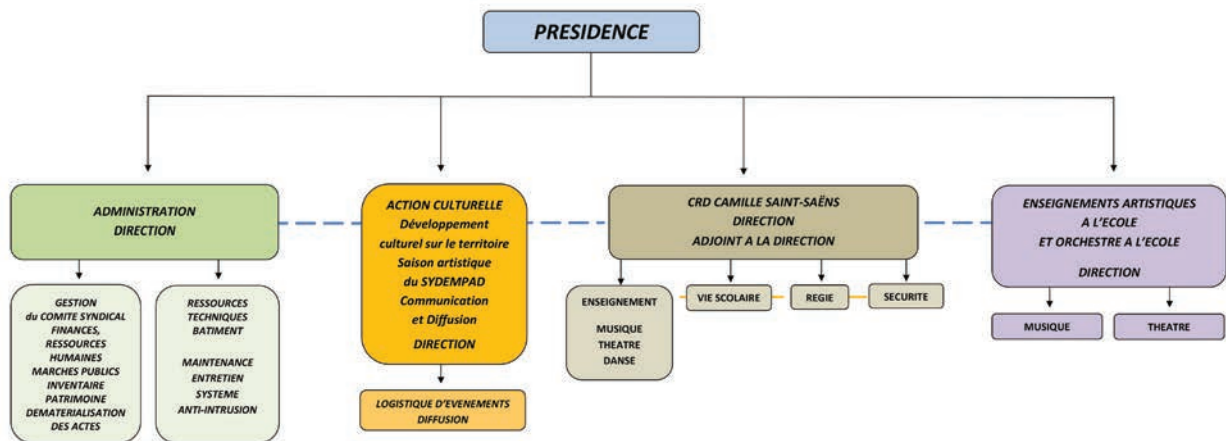
### *II.3.a – Le personnel du CRD*

Le CRD est fort d'une équipe de 90 personnes réparties en : 24 professeurs et 34 assistants d'enseignement artistique, 13 musiciens intervenants "Enseignements Artistiques à l'École" et 19 agents dans les filières administratives et techniques. Bien que certaines disciplines ne soient pas encore enseignées (danse jazz, harpe, accordéon, instruments d'Europe de l'est...), l'offre pédagogique actuelle est particulièrement large.

Les départements sont actuellement organisés comme suit :

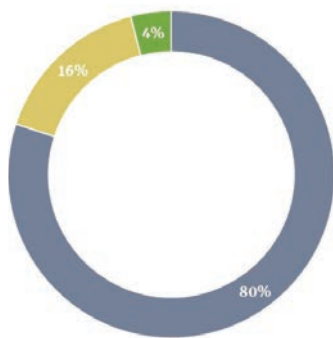
- Départements instrumentaux et de pratiques (cordes, vents, polyphoniques, Voix, FM),
- Départements d'esthétiques (musiques actuelles amplifiées et jazz, musiques anciennes),
- Départements danse et théâtre,
- Dispositifs (pratiques collectives, Éveil, CHAM Primaire, CHAM Collège, Antennes).

## Organigramme des services



### II.3.b - les usagers du CRD : leurs attentes, la fréquentation

Quelques données quantitatives au 1<sup>er</sup> janvier 2020



#### Effectif total du CRD

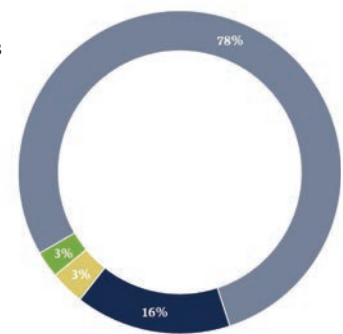
969 élèves (884 en 2018/19)

1039 inscriptions par spécialité (inclut les doubles cursus)

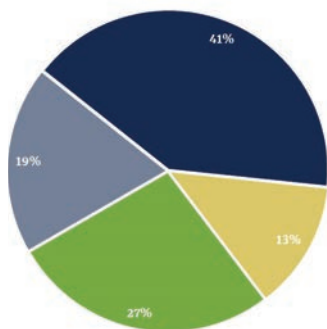
- 833 en musique (81,17%)
- 164 en danse (15,87)
- 42 en théâtre (4,05%)

#### Effectif par cursus

- 799 élèves HT\*
- 159 élèves en CHAM
- 35 élèves en CHAV
- 27 élèves en CHAD

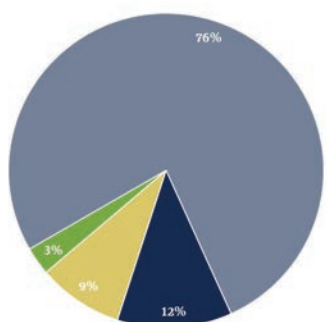


\*HT : Horaires Traditionnels



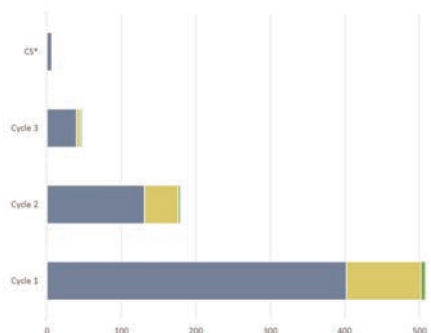
#### Répartition par âge et par sexe

- Femme - de 18 ans
- Femme + de 18 ans
- Homme - de 18 ans
- Homme + de 18 ans



#### Répartition par provenance géographique

- 742 élèves Dièppe-Maritime
- 114 élèves Terroir de Caux
- 85 élèves Falaises du Talou
- 28 élèves hors Sydempad



\*CS : Cycle Spécialisé

#### Répartition par cycles d'études

- Musique
- Danse
- théâtre

	Dieppe-Maritime		Terroir de Caux		Falaises du taloux		Hors Sydempad	
	HA	HT	HA	HT	HA	HT	HA	HT
<b>Musique</b>								
Observation/éveil	-	95	-	19	-	5	-	4
Cycle 1	77	183	3	53	10	53	1	9
Cycle 2	33	54	1	15	4	14	1	7
Cycle 3	-	25	-	6	-	6	-	3
CS	-	4	-	0	-	1	-	2
Parcours personnalisé	-	45	-	5	-	6	-	3
Pratique Collective seule	-	89	-	8	-	7	-	11
<b>Danse</b>								
Cycle 1	27	65	-	3	-	3	-	2
Cycle 2	-	42	-	2	-	2	-	1
Cycle 3	-	3	-	1	-	1	-	0
Hors Cursus	-	23	-	2	-	1	-	0
<b>Théâtre</b>								
Cycle 1	-	5	-	0	-	1	-	0
Cycle 2	-	2	-	0	-	1	-	0
Cycle 3	-	2	-	0	-	0	-	0
Hors Cursus	-	10	-	2	-	1	-	0
<b>Total</b>	<b>137</b>	<b>647</b>	<b>4</b>	<b>116</b>	<b>14</b>	<b>102</b>	<b>2</b>	<b>42</b>
<b>Répartition géographique</b>	76.57%		11.77%		8.77%		2.89%	

HA : Horaires Aménagés

HT : Horaires Traditionnels

CS : Cycle Spécialisé

Deux constats sur la fréquentation et les pratiques des usagers ont participé à la structuration de ce projet d'établissement :

1. La présence d'un nombre conséquent d'élèves adultes en musique dont une partie ne souhaite ou ne peut s'orienter vers les exigences d'un cursus, ont conduit à développer des parcours personnalisés. Ceux-ci, tout en participant de sa mission d'accompagnement de la pratique amateur sur le territoire, ne correspondent pas pleinement aux missions d'un établissement labellisé à rayonnement départemental et en particulier aux exigences ministérielles sur le cadre de la formation. Ces parcours sans réelle limite de temps étaient quelquefois adoptés par certains élèves mineurs comme un moyen de se désengager de certains modules de l'enseignement, en particulier la formation musicale. Ce constat a amené à la proposition d'une refonte de l'offre proposée sous la forme de parcours projets (cf. III. 3.).

2. La déperdition progressive d'élèves depuis près de dix ans à l'exception de l'exercice 2019-2020. Si ce phénomène correspond bien à l'évolution de la démographie sur le territoire, il convient de souligner la nécessité d'améliorer la visibilité de l'établissement. Parmi les raisons propres à ce constat, la

temporalité et les différents allers-retours pour des familles habitant en périphérie de la ville-centre ont engendré des réticences, phénomène accentué du fait de l'étendue du territoire du SYDEMPAD. C'est une des raisons qui a amené à la mise en place d'un "nouveau cursus" en septembre 2020 (cf. III. 2 et 3).



## II.4 – Le Conservatoire, une ambition ancrée dans les enjeux du territoire

### II.4.a – Des partenariats nombreux au service du rayonnement de l'établissement et de l'attractivité du territoire

Le CRD entretient des liens étroits avec de nombreux partenaires socio-culturels sur le territoire, parmi lesquels :

- Dieppe Scène Nationale (DSN) : premières parties de soirée assurées par des artistes amateurs et professeurs de l'établissement, location de la grande scène pour le spectacle de danse, participation à un orchestre conjoint de trois écoles du territoire autour d'un groupe musical invité par la structure,
- L'Académie Bach : programmation commune pour certains événements gravitant autour de la musique ancienne ou baroque, des masterclass, des prêts de locaux ou de matériel,
- La Ville de Dieppe : dans le cadre du Plan Éducatif Local avec la *Bruyères Academy* et la *Val-Druel Academy*, participation à la fête de la musique, D'lires en musique à la Médiathèque Jean-Renoir, spectacles jeunes publics organisés dans le réseau des bibliothèques-ludothèques, partenariats avec le Musée de Dieppe (habillages sonores pour les expositions, concerts, etc.),
- IME de Dieppe : travail avec les ateliers de musicothérapie, interventions diverses,
- Maison Jacques-Prévert : accueil de spectacles, organisation d'ateliers, actions autour du dispositif Micro-Folies,
- Centre Social l'Archipel et Foyer Duquesne : projet de création en arts numériques.

Outre ces acteurs institutionnels et fidèles du conservatoire, le CPES naissant a eu un effet déterminant sur les institutions pouvant accompagner ce cursus. Une convention avec le Pôle Supérieur de Paris Boulogne Billancourt (PSPBB) a été signée, permettant aux futurs étudiants en CPES de se préparer au mieux à l'accès à ces formations qui constituent une porte d'entrée dans le milieu professionnel.

Deux conventions supplémentaires sont signées, une avec le Centre de Musique Baroque de Versailles afin que nos étudiants puissent bénéficier des différents travaux axés sur la recherche ; une autre avec *l'Ensemble Correspondances*, en résidence en Normandie pour la qualité indéniable de son responsable artistique et les qualités pédagogiques de ses musiciennes et musiciens. Cet ensemble est en partenariat avec le CRR de Caen qui souhaite tisser des liens étroits avec le CRD de Dieppe en général mais avec son département Musiques Anciennes en particulier.

### II.4.b – Le CRD au sein des réseaux d'enseignement artistique

De par sa situation géographique excentrée, le conservatoire s'est construit un réseau partenarial local avec les établissements d'enseignement artistiques du Pays Dieppois - les écoles de musique d'Offranville (Francis-Poulenc) et de Saint-Nicolas d'Alhiermont. Les projets concernant les arts du cirque sont restés marginaux malgré le souhait marqué d'un partenariat étroit. Ce projet d'établissement devra proposer un complément pertinent de formation avec les "Saltimbanques de l'Impossible", basés dans un quartier prioritaire de Dieppe, afin de renforcer l'offre et de proposer une diversité notable avec l'apprentissage des arts du cirque.

Les diverses scènes, salles et lieux de culte disponibles sur l'ensemble du territoire sont un atout non négligeable pour une diffusion des travaux d'élèves. La qualité de l'accueil au niveau technique est en cours d'amélioration mais les équipes techniques du conservatoire sont mobilisées afin de proposer un accueil optimum à nos artistes.

Au niveau de la région, le CRD adhère à quatre réseaux distincts :

- Le réseau DEMr rassemblant l'ensemble des CRD et CRR de Haute-Normandie ainsi que plusieurs structures Bas-Normandes,
- Le réseau CPES formé avec le CRR de Rouen et le CRD de Petit et Grand Couronne,
- L'Association des Directeurs de Conservatoires et Écoles de Musique de Normandie (ADCEM), dont le directeur est adhérent. Ceci permet de nombreux échanges fructueux par le travail de mise en réseau,
- Le collectif "Enseignements Artistiques en Mouvement".





# III – HORIZON 2025 : LES AXES INNOVANTS ET CRÉATIFS DU PROJET

## III.1 – Un conservatoire pour quels publics sur le territoire ?

Par définition, tous les publics sont invités et devraient être accueillis dans des lieux d'enseignement artistiques tels qu'un CRD. La réalité est malheureusement autre, non pas parce que l'offre proposée reste loin des demandes mais bien par manque de visibilité de cette offre. Le mot "conservatoire" - école où l'on conserve le niveau et la tradition - est toujours très connoté et ce vocable doit souvent être explicité. Dans une société dont les valeurs fluctuent, l'ensemble des pédagogues est amené à élaborer une approche en corrélation avec notre public en mouvement. À ce titre, la recherche d'approches complémentaires entre les exigences techniques et celles plus globales sur les compétences musicales et artistiques apparaît essentielle.

### III.1.a – Image du conservatoire et éloignement des publics

L'offre artistique de l'établissement semble peu connue de certains publics, il sera souhaitable de requalifier le dynamisme et l'ouverture du conservatoire à court terme. En effet, le conservatoire souffre encore d'une image d'académisme et d'élitisme vis-à-vis du public qui le fréquente. Il apparaît indispensable de donner à voir la richesse et la pluralité de l'enseignement qui y est dispensé. Les élèves fréquentent une école d'art, à ce titre ils doivent choisir leur parcours artistique. Depuis septembre 2020, la refonte de ce parcours en premier cycle est un socle incontournable pour une projection efficiente sur l'ensemble des cursus.

L'accès à tous les publics du territoire rendra le vocable "conservatoire" plus suggestif et moins connoté, aussi bien dans les quartiers prioritaires des politiques de la ville-centre que dans les territoires ruraux isolés :

- Un point essentiel de cette politique est le renforcement de l'offre sur le territoire, dont les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le développement d'un enseignement artistique à Neuville-lès-Dieppe, Val-Druel et Janval constituera un enjeu majeur des cinq années à venir. Cet enseignement

délocalisé, sur le modèle de l'antenne Val-de-Scie et Tôtes, viserait à proposer une offre diversifiée de niveau 1<sup>er</sup> cycle,

- La structuration d'une antenne forte reliant Val-de-Scie et Tôtes et la volonté de développer une offre pédagogique à Petit-Caux visent à rendre accessible l'enseignement des arts au plus près des publics géographiquement éloignés.



### III.1.b – L'accueil des personnes en situation de handicap

Le travail initié en faveur d'enfants en situation de handicap semble en corrélation avec le public concerné, il conviendra d'adapter cette proposition à l'aune de chaque rentrée scolaire. Une étude devra apprécier l'apprentissage spécifique en fonction des handicaps constatés.

Des consultations auprès d'intervenants extérieurs spécialisés ont permis d'affiner la réflexion sur le travail du conservatoire à ce sujet. Il en ressort la nécessité de poursuivre le travail dans les trois directions déjà esquissées :

- Partenariat avec les structures locales : IME et APEI,
- Formation des personnels volontaires à la pédagogie différenciée et à une meilleure connaissance des formes de handicap,
- Structuration d'une offre en parcours adapté,
- Travail de visibilité et de communication adaptée à l'accueil des personnes en situation de handicap.



## III.2 – Les enseignements et orientations pédagogiques

### ♦ Refonte du cursus musique de 1<sup>er</sup> cycle

Au-delà d'un regroupement de cours, le "travailler ensemble" prôné par l'ensemble des enseignants est une des clés d'un apprentissage pertinent. Le regard sur une esthétique, une époque, un compositeur communs au cours de formation musicale, d'instrument et de cours collectif apporte un sens et une compréhension de l'apprentissage pour l'élève mais aussi une grande transversalité entre les différents acteurs pédagogiques.

Amorcée à la rentrée 2020, la refonte de l'enseignement musical du premier cycle constitue l'un des axes principaux de ce projet d'établissement et devra être fortement renforcée. Élaborée en concertation avec l'équipe enseignante pendant l'année 2019-2020, elle s'ancre dans des dispositifs pionniers comme les Orphéons du conservatoire de Bordeaux par exemple et repose sur trois principes :

- Le renforcement de la mise en relation des enseignements (pratique individuelle, FM, pratique collective),
- La mise en place d'un travail d'équipe inter-départements,
- La mise au centre de la pratique collective dans l'apprentissage initial.

Mis en place pour les deux premières années du premier cycle à la rentrée 2020, ce "nouveau cursus" s'organise par sessions de deux groupes de 5 à 8 élèves de diverses pratiques. L'ensemble des élèves est accueilli pour un quart d'heure commun (échauffement, jeux corporels, chant, etc.). Chaque groupe alterne entre un temps de FM et un temps de pratique organisé en individuel, en petits groupes ou en tutti. L'équipe peut également organiser ponctuellement un travail en grand ensemble, regroupant tous les élèves de la session pour une pratique collective commune.

Une session type se déroule ainsi :

	Groupe 1	Groupe 2
15 mn	accueil et travail commun	
1 h	FM	Instrument et pratique Co.
1h	Instrument et pratique Co.	FM

Cette organisation implique un travail d'équipe renforcé et la mise en place d'un répertoire commun afin d'articuler les notions vues en FM et mises en pratique avec les professeurs d'instrument. L'enjeu de cette refonte de l'enseignement initial dans la perspective des

cinq années à venir se situe principalement sur deux axes :

1. La consolidation du travail d'équipe par session et l'élaboration de pièces de répertoires communs,
2. L'extension du dispositif à tout le premier cycle ou le maintien d'une période de transition entre nouveau cursus et second cycle.

Ceci réinterroge le sujet sensible de l'évaluation (cf. section suivante) et avec celui-ci les attendus et la forme que pourraient prendre à terme le second cycle pour lequel un travail de réflexion devra être mené à partir de la saison 21-22.

L'élargissement du nouveau cursus au dispositif Classes à Horaires Aménagés doit également être l'occasion de proposer un accompagnement le plus complet possible des élèves sur le temps scolaire.

De manière générale, ces évolutions pédagogiques soulignent la nécessité de l'implication de l'ensemble des acteurs de l'établissement dans ces projets. Un engouement et une dynamique collective sont indispensables pour entretenir la motivation de tous les agents.



### ♦ Élaboration d'un cursus vocal enfant

De la refonte du cursus musique de premier cycle découle la reprise d'un autre chantier énoncé par le précédent projet d'établissement : la mise en place d'un cursus vocal enfant (diplômant et hors classes à horaires aménagés).

L'organisation actuelle du département voix ne permet pas de le proposer même si la création de chorales enfants va dans le sens d'une ouverture vers cette offre. La réflexion devra être menée avec l'ensemble des professeurs du département voix.



#### ♦ Mise en place et développement du CPES Musiques Anciennes

La mise en place du CPES musique dans le cadre d'un réseau entre le CRR de Rouen, le CRD de Grand et Petit Couronne et le CRD du Pays Dieppois constitue un élément important de ce projet d'établissement, marquant l'ouverture au sein du conservatoire d'une formation de type universitaire à partir de septembre 2021. Pour le CRD Camille-Saint-Saëns, le CPES concernera exclusivement la musique ancienne. Une fois bien établi, se posera la question de pouvoir accueillir des élèves d'autres disciplines au sein du dispositif et dans le cadre du réseau des trois établissements.

L'équipe du département Musiques Anciennes, à la formation de haute qualité et aux compétences larges, assurera l'essentiel de l'enseignement spécialisé du cursus CPES. Elle fonctionnera en coordination avec le conservatoire de Rouen, qui accueillera aussi des élèves dans ces esthétiques, et en partenariat avec des structures artistiques et d'enseignement supérieur. Le *Pôle Supérieur Paris-Boulogne-Billancourt (PSPBB)*, le *Centre de Musique Baroque de Versailles*, l'*Ensemble Correspondances* et l'*Académie Bach*, avec qui des conventions cadres ont déjà été adoptées, constituent le socle fondamental des partenariats permettant de proposer l'environnement de formation le plus riche et pertinent possible.

Dans la perspective des cinq années à venir, il apparaît essentiel de consolider ces partenariats, de travailler avec d'autres structures (en particulier artistiques) et de faire évoluer au fil des promotions le contenu de la formation afin qu'il corresponde aux exigences du milieu professionnel ainsi qu'aux attendus des concours d'entrées pour le supérieur.

#### ♦ Structuration de l'enseignement jazz

Anniversaire célébré dans le cadre de la saison culturelle 2018-2019, l'enseignement du jazz est présent au conservatoire depuis plus de 40 ans. Historiquement porté par un seul professeur enseignant sous forme d'ateliers, il a depuis été rejoint par une équipe d'enseignants de piano, guitare, contrebasse et chant à la fois formée au classique et au jazz. Regroupé au sein d'un département de Musiques Actuelles avec les enseignements en Musiques Actuelles et Amplifiées et initialement centré sur la pratique en atelier, l'enseignement du jazz s'est ainsi étendu à la formation au sein de cours individuels et à la création d'un Big Band travaillant par session. L'existence d'une scène amateur et professionnelle conséquente sur le territoire, une demande notable pour une formation approfondie ainsi que le fonctionnement du CRD par départements d'esthétiques appellent à une structuration de l'enseignement jazz au sein de l'établissement.



Il apparaît donc nécessaire de :

1. Mieux mettre en évidence l'existant : visibilité renforcée de l'ensemble des ateliers jazz dans les plaquettes d'inscription, possibilité de valider l'UV de musique de chambre du BEM avec ces formations, ouverture des ateliers aux batteurs jazz débutants,
2. Proposer un cursus permettant d'accompagner des musiciens débutants dans cette esthétique. Le fonctionnement et l'esprit de la réorganisation du cursus musique de premier cycle apparaît particulièrement pertinent pour répondre aux spécificités de la pratique du jazz. Avec cette organisation qui sera proposée à partir de septembre 2021 un enseignement par sessions mêlant cours de didactique, cours individuels et pratique collective dans les spécialités couvrant le chant ainsi que le cœur de la section rythmique jazz : piano, guitare et contrebasse,
3. Poursuivre l'organisation du Big Band par session et l'intégrer au sein du parcours en cursus jazz.

#### ♦ Renforcement de l'enseignement danse

Depuis la rentrée 2020-2021, le département danse voit son enseignement renforcé afin de le rapprocher du volume horaire et de l'offre pédagogique tels que définis par le ministère de la Culture. Une refonte du cursus s'est amorcée en même temps que la mise en place d'un cycle d'éveil commun mixant musique et danse et associant des professeurs des deux spécialités.

#### 1<sup>ère</sup> étape - septembre 2020

Parcours études, cycle 1 (durée moyenne de 4 ans) : à partir de 8 ans

- » deux cours hebdomadaires dans deux des trois disciplines chorégraphiques enseignées. Le volume horaire hebdomadaire passe au fil des années de 2 h à 3 h.
- » module d'atelier « musique en mouvement » (4 x 1h30 par an) : atelier modulaire de sensibilisation à la musicalité et aux mouvements, pour des élèves musiciens, comédiens et danseurs des âges concernés, mené par un professeur de danse et un professeur de musique.

#### 2<sup>ème</sup> étape - septembre 2021

Parcours études, cycle 2 :

A la fin du premier cycle (après quelques années de pratique) et afin de développer l'appétence des enfants pour un travail technique plus approfondi, il s'agira pour les enfants de choisir deux cours dans une même discipline.

- » deux cours hebdomadaires spécialisés : 3 h semaine
- » module d'atelier "musique en mouvement" : 4 x 1 h 30/an
- » un atelier chorégraphique "les samedis créatifs" de 2 h 30 mensuel.

#### 3<sup>ème</sup> étape - septembre 2022 et au-delà

Ce renforcement majeur de l'enseignement chorégraphique en cursus sera à poursuivre en particulier avec l'ajout des disciplines complémentaires : FM danse, culture chorégraphique, analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé, etc.

Ces cours pourront être envisagés dans un premier temps sous la forme d'ateliers ponctuels le week-end avant d'intégrer la formation hebdomadaire, à l'instar de l'enseignement en CHAD primaire à l'école Langevin, qui bénéficie d'un cours de formation musicale intégré au cursus, et du projet de CHAD collègue à Albert Camus (voir plus bas).

#### Les perspectives pour le 3<sup>ème</sup> cycle

Le troisième cycle, peu représenté à ce jour, nécessite le renforcement du partenariat avec le CRR de Rouen pour les cours collectifs techniques pour l'obtention du Certificat d'Etudes Chorégraphiques et le CPES proposé au CRR.

#### Parcours projets danse

D'autres cursus plus individualisés sont également possibles sous forme de contrat entre l'élève, les professeurs et le conseil pédagogique, type parcours projets et seront également à penser dans un avenir proche.

#### ♦ Structuration de la musique d'ensemble



Bien que déjà largement représentées au sein du CRD, les pratiques collectives appellent à être renforcées autant dans leur offre que dans leur organisation :

- L'enseignement de la musique de chambre est aujourd'hui assuré par un pôle de professeurs disposant chacun de peu de temps d'enseignement dédié. L'organisation et le fléchage des groupes d'élèves et la question d'une charge de cours dédiée à un ou deux professeurs se posera avec force dans les deux années à venir.
- La validation de l'UV de pratique collective du BEM doit être élargie à l'ensemble des pratiques en petits groupes : musique de chambre, consorts, ateliers jazz, ateliers musiques actuelles et amplifiées.



#### ♦ Esthétiques contemporaines et pratiques improvisées

Historiquement à l'honneur du fait de l'activité de la classe d'électroacoustique (fermée en 2016) et d'initiatives de la part de nombreux membres de l'équipe pédagogique (projets dédiés, programmes d'examen), la place des esthétiques contemporaines et des pratiques improvisées au sein du CRD demande à être aujourd'hui renforcée autour de trois axes :

- Création d'un ensemble d'improvisation composé d'élèves de toutes pratiques et esthétiques, se réunissant chaque semaine. Il serait géré par un·e coordinateur·ice et accompagné par divers professeurs(es) du CRD et des invités externes au fil de la découverte et de la pratique de différents langages improvisés (libre, dirigé : soundpainting ou autre, idiomatique : jazz, médiévale, musiques actuelles amplifiées, extra-européenne, etc.),
- Favorisation du travail sur les répertoires contemporains (musique acoustique comme électroacoustique) aussi bien dans l'évaluation que dans le cadre de projets pédagogiques. Un événement annuel consacré aux répertoires de la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> et du 21<sup>ème</sup> siècles apparaît comme une piste à explorer,

- Renforcement de la collaboration avec des ensembles extérieurs (*Fabrique Nomade*) par le biais de résidences, créations de pièces pédagogiques, interventions.

#### ♦ Ouverture aux esthétiques non-européennes

Invitées trop ponctuelles de l'offre pédagogique et artistique du CRD depuis l'arrêt des ateliers de pratique du oud, les musiques et danses extra-européennes constituent pourtant un univers artistique essentiel pour appréhender le monde à travers ses imaginaires. Le renforcement de cette ouverture visera ainsi autant à élargir les horizons musicaux et chorégraphiques des élèves du CRD, à travers d'autres façons de concevoir le son et le mouvement, que de toucher également un public dieppois dans toute sa diversité.

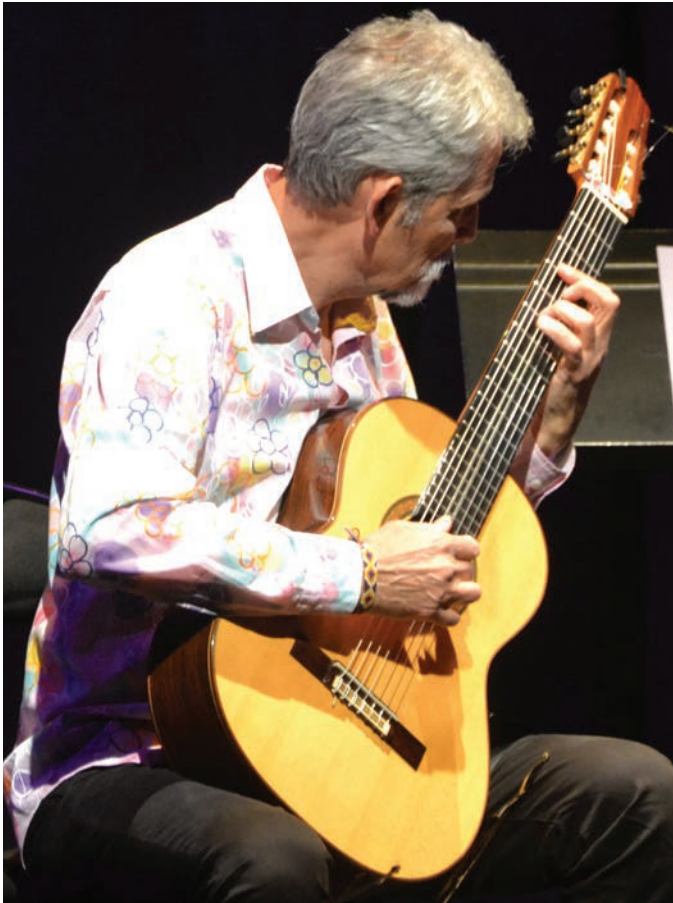
La mise en place d'ateliers ponctuels d'initiation aux musiques du Moyen-Orient et plus particulièrement Ottomane depuis décembre 2020 constitue une première étape encore insuffisante vers l'organisation régulière de rencontres et de projets tournés vers différentes esthétiques du monde entier. L'articulation entre initiation pratique, conférences et concerts d'invités sera particulièrement à privilégier. La mise en place d'ateliers de pratiques hebdomadaires puis d'un cursus "Musiques Traditionnelles" orienté sur une ou deux régions du monde apparaît hautement souhaitable pour l'horizon 2025. Ce développement s'appuie sur les compétences déjà existantes au sein de l'équipe ainsi que sur des intervenants extérieurs installés sur le territoire.

Une étape de ce développement pourrait s'inspirer du travail réalisé par le département d'éthnomusicologie de l'Université Paris-Ouest avec le webdoc *Inoui*<sup>3</sup>, mobilisant et mettant en valeur la diversité et la richesse des pratiques musicales des habitants du territoire.

#### ♦ Théâtre

Un travail conséquent doit être réalisé à court terme sur les locaux dédiés à la classe de théâtre. Il n'est pas envisageable de développer harmonieusement cette discipline sans ce pré-requis. Cette question est permanente et persiste malgré la sérieuse prise en compte des différents acteurs du CRD. Cette situation engendre des réactions et déceptions aussi bien au niveau du corps enseignant que des élèves eux-mêmes se sentant inconsiderés. Dès la mise en place de locaux adaptés, une étude devra imaginer un développement de ce département.

<sup>3</sup> <http://inouwebdoc.fr>



### *III.3 – Les différents parcours et l'évaluation*

#### ◆ La création de conseils de classes

Afin de proposer un meilleur suivi des élèves, il apparaît important de créer des instances pédagogiques dédiées. Des conseils de classe par département de pratiques, d'esthétique ou tout autre délimitation pertinente permettra d'avoir une approche collective et globale du parcours des élèves et ainsi de proposer un échange constructif avec ces derniers ainsi que leurs parents le cas échéant. L'organisation de ces conseils de classe doit être pensée au sein du conseil pédagogique (délimitation, fréquence, missions, etc.).

#### ◆ Nouveau cursus 1<sup>er</sup> cycle musique

La refonte du cursus musique en 1<sup>er</sup> cycle est réalisée dans une concertation étroite avec l'équipe pédagogique. Le dispositif est ainsi en évolution et adapté au fur et à mesure des réflexions et des retours d'expérience.

#### • Développement du dispositif

Concernant initialement les deux premières années, ce cursus revu s'étendra sur les trois premières années de premier cycle à partir de la rentrée de septembre 2021. L'année 2021-2022 sera l'occasion d'échanges

concernant l'extension du dispositif sur l'ensemble du premier cycle ou sur l'organisation d'une ou deux années transitoire afin de préparer une entrée sereine en second cycle.

#### • Question d'une évaluation croisée

Fondatrice d'une réflexion globale sur l'évaluation en musique, la réflexion en cours sur les attendus de 1<sup>er</sup> cycle en lien avec la refonte du cursus devra déboucher sur des attendus et une évaluation en phase autant avec la philosophie du dispositif que les attendus régionaux et nationaux de la structuration en cycles.

L'évaluation en fin de parcours de nouveau cursus pourra, à l'instar du dispositif pédagogique lui-même, favoriser le croisement des pratiques (pratique individuelle et collective, formation musicale), sous une forme moins formelle que les passages de cycle habituels. Dans le cas où ce nouveau cursus était suivi d'une période plus courte de transition vers un second cycle, cette période pourrait se conclure par une évaluation proche de la forme et des attendus actuels de fin de premier cycle consignés dans les référentiels de compétences rédigés par département à l'occasion du projet d'établissement précédent.

Une réflexion est également en cours sur la forme des évaluations. Le dispositif de l'examen est ainsi questionné par une partie de l'équipe pédagogique comme trop éloigné du contexte de concert et particulièrement difficile pour les élèves. Ce questionnement sera intégré à la réflexion globale sur l'évaluation qui devrait aboutir à une évolution des pratiques dès l'année 2022.

#### ◆ Évaluation danse et discipline hip-hop

Dans le cadre de la profonde réorganisation du cursus de danse, l'un des principaux défis pour les évaluations de fin de cycle consistera en l'intégration de la danse hip-hop, bien qu'actuellement non associée à un DE et ainsi absente des textes cadres nationaux.

Le département, avec le soutien de l'équipe de direction, doit ainsi poursuivre la réflexion sur une mise en cohérence des attendus de fin de cycle en classique et contemporain avec la danse hip-hop. Cette réflexion prendra également appui sur les démarches d'évaluation de cette discipline hors du champ des conservatoires et du territoire national (écoles de hip-hop, formation dans les établissements anglo-saxons). À terme, elle pourrait constituer un cadre d'expérimentation fructueux pour participer aux perspectives nationales d'institutionnalisation de l'enseignement de la discipline.



#### ♦ **Parcours projets musique**

Il a été décidé d'apporter un souffle nouveau aux élèves (majoritairement adultes) souhaitant poursuivre leur apprentissage au conservatoire mais hors du cadre du cursus. L'élève, en proposant un parcours projet apportera une réflexion argumentée sur son parcours au conservatoire, réflexion proposée à un professeur référent et validée en conseil de classe mais tournée vers d'autres musiciens, danseurs, comédiens, esthétiques, disciplines... Ce parcours propose à minima une restitution de style "carte blanche" qui sera évaluée. La qualité du maillage large, c'est-à-dire pouvant dépasser le cadre des prérogatives strictes de l'établissement sera appréciée.

Ces parcours seront proposés à partir du 2C3. L'entrée se fera sur projet présenté par l'élève et les professeurs concernés et validée par le conseil pédagogique. Il sera de deux ans renouvelable chaque année selon les possibilités d'accueil des classes. Le contenu de ce parcours sera adapté à chaque projet et comprendra un temps de cours individuel réduit (15 minutes hebdomadaire regroupable en sessions) et la participation à d'autres cours collectifs (didactique, pratique collective, danse, théâtre, MAO, etc.).

Un second type de parcours, appelé "parcours de perfectionnement", doit être également mis en place afin de proposer un cadre pédagogique pertinent aux élèves souhaitant poursuivre leur formation au-delà du CEM et/ou du DEMr au sein du CRD. Ces parcours sur projet comprendront un temps de face à face hebdomadaire de 30 minutes et impliquera d'articuler ce perfectionnement individuel à d'autres cours collectifs (didactique, pratique collective, danse, théâtre, MAO, etc.).

#### ♦ **Actions pédagogiques ponctuelles vers de nouveaux publics**

- **Organisation de projets pédagogiques mixant élèves et participants non-inscrits au conservatoire**

La possibilité d'intégrer le conservatoire pour quelques jours ou quelques semaines fait également partie de l'élargissement des missions de nos structures par le ministère de la culture. Ces formes pédagogiques délimitées dans le temps proposeront une alternative à un engagement à moyen ou long terme quelquefois perçu comme une contrainte.

Jusqu'à présent, seuls des projets de batucada éphémère et d'atelier de danse ont pu adopter ce format d'apprentissage et de pratique artistique amateur. Il est cependant envisagé de proposer régulièrement dans les années à venir des ateliers, masterclass et autres projets pédagogiques ponctuels (avec ou sans restitution) à des personnes extérieures au conservatoire.

Un travail autour des musiques du moyen orient en 2021-2022, encadré par un trio de musique ottomane et ouvert aux élèves du conservatoire comme aux musiciens amateurs extérieurs, constituera un premier pas dans la diversification de cette offre pédagogique.

- **Volonté de proposer des collaborations avec d'autres structures proposant de l'enseignement artistique**

Dans la même dynamique, le rapprochement du conservatoire avec d'autres structures d'enseignement artistiques (arts plastiques, arts de rue) sera à développer pour proposer des temps pédagogiques renforçant une conception fluide et globale des arts.





### III.4 – Une action culturelle intégrée et renforcée

L'action culturelle de notre conservatoire correspond à un ensemble d'actions et d'outils mis en œuvre pour établir un rapprochement du milieu artistique et culturel avec la population de notre territoire. Elle vise à réduire les inégalités d'accès à la culture en permettant aux personnes les plus éloignées de s'approprier la réalité culturelle tout en lui donnant un sens social.

Le conservatoire Camille-Saint-Saëns poursuit sa mission de diffusion de la culture en offrant, chaque année, en lien avec ses enseignants et ses partenaires, une saison artistique complète, dispensée aussi bien au sein de son auditorium que sur l'ensemble du territoire.

Afin d'atteindre de nouveaux publics, il est nécessaire d'aller à la rencontre de la population de notre territoire en s'appuyant sur notre réseau de partenaires culturels et sociaux :

- Intégrer les enseignants dès la conception de la saison culturelle,
- Intensifier les actions sur le territoire. Il serait important de proposer chaque année un rendez-vous marquant dans chacun des territoires,
- Intensifier notre programmation jeune-public afin de favoriser l'école du spectateur en allant dans les quartiers dieppois et au-delà,
- Renforcer notre partenariat avec les structures socio-éducatives afin de créer des passerelles valorisant leur savoir-faire,
- Ouvrir notre auditorium à une programmation extérieure valorisant la diversité des pratiques dans le cadre de résidences d'artistes mêlant travail de création et actions pédagogiques,
- Imaginer une ou deux actions fédératrices et participatives intégrant des non-pratiquants sur le principe de la batucada.

### III.5 – Renforcement des partenariats Éducation Nationale

#### III.5.a – Enseignements Artistiques à l'École

L'Enseignement Artistique à l'École propose depuis septembre 2019 un parcours adapté du CP au CM2 lié aux projets des écoles et validé par l'Éducation Nationale. Plus de 5 000 enfants pour près d'une centaine d'écoles bénéficient de ce dispositif pour 3 années reconductibles. 64 communes sont impliquées pour des classes de cycle 2 & 3 avec une évaluation pro-

posée pour chaque élève. Un dispositif "orchestres à l'école" en partenariat avec la commune de Petit-Caux est existant. Malgré son intérêt évident, sa pérennité reste fragile.

La principale perspective d'évolution du dispositif au sein de l'établissement se situe au niveau de la transversalité du travail entre l'ensemble des acteurs pédagogiques CRD et EAE. Dans l'immédiat, cette transversalité est organisée trop verticalement. L'instauration de temps de réflexion et la densification de projets pédagogiques communs permettraient de renforcer le sentiment d'équipe ainsi que l'accompagnement des enfants touchés par le dispositif vers un cursus artistique.



#### III.5.b – Classes à Horaires Aménagés

Le dispositif de classes à horaires aménagés tel que mis en place actuellement appelle à être développé. Son arrêt à la fin du primaire pour la danse et du collège pour la musique instrumentale et vocale pose la question de la continuité de l'offre d'enseignement tout au long de la scolarité des élèves.

Il apparaît donc nécessaire d'envisager avec l'Éducation Nationale et avec les équipes concernées l'ouverture d'une CHAD au collège Albert-Camus ainsi que d'un aménagement d'horaire instrument dans les différents lycées du territoire. Des discussions avec les directeurs de ces établissements et l'Éducation Nationale ont été entamées.

Pour ce qui est de la CHAD au collège Albert-Camus, l'ouverture est approuvée pour septembre 2022. Un dispositif transitoire est proposé et validé dès septembre 2021 à destination des 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>.

Le cursus sera constitué d'un atelier chorégraphique (2h), d'un cours alternant FM danse, culture chorégraphique et analyse fonctionnelle du mouvement dansé (1h), tous deux organisés au collège, et du suivi (optionnel) d'un cours de danse contemporaine ou classique issu du cursus traditionnel au conservatoire.

Se posera dans les années à venir la question de relancer le projet de création d'une CHAM Musiques Actuelles et Amplifiées au collège Claude-Delvincourt de Dieppe. Ce projet initialement plébiscité a été mis en sommeil suite au départ du professeur de musique. Il apparaît cependant souhaitable de le remettre à l'ordre du jour autant pour porter les enseignements du conservatoire au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville que pour participer de la dynamisation du département de Musiques Actuelles.

Un partenariat avec les lycées a été amorcé mais ne rencontre pas beaucoup d'enthousiasme au niveau des proviseurs interpellés. Il convient à terme de favoriser l'apprentissage artistique pour les élèves concernés sous forme d'aménagement horaires mais également de bénéficier de locaux afin de dispenser des cours in situ. Il est à noter qu'une institution privée regroupant collège et lycée a souhaité bénéficier de cours dans ses locaux, la danse et le chant choral sont dispensés depuis septembre 2020 et la convention sera reconduite.

### III.5.c - Actions ponctuelles en milieu scolaire

En concertation avec les dispositifs réguliers (EAE), il est indispensable que l'enseignement spécialisé dispensé au sein du conservatoire puisse rencontrer ponctuellement le jeune public dans le cadre de mini-concerts, rencontres, découvertes et essais d'instruments. La finalité étant de retrouver ce nouveau public sur une scène.



Erwan Iesn  - Ville de Dieppe



# IV – RÉALISATION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

## IV.1 – Ressources

### IV.1.a – Les moyens humains

#### ♦ Renforcement de l'enseignement existant

En corrélation avec ces attentes d'un public exigeant, certains enseignants proposent une approche différente de leur discipline en invitant les élèves à participer à des ateliers "décalés" : l'art du clown, création de cours d'improvisation, utilisation de boucles à partir d'un mode donné, travail spécifique et recherche de matériau sonore de la musique à écriture contemporaine dès le premier cycle, travail collectif pertinent pour les pianistes, guitaristes, organistes etc. Ces propositions éminemment intéressantes et concrètes doivent trouver une écoute attentive de la part de la direction de l'établissement.

Le principal besoin en moyens humains pour renforcer l'enseignement existant se situe au niveau du département danse. L'obtention d'un demi-poste supplémentaire au budget 2021 est un premier pas très important dans le renforcement d'un cursus encore très éloigné des attendus ministériels. Prochainement, l'ajout d'un second demi-poste permettra d'atteindre les ambitions affichées ici et nécessaires pour le maintien du statut de l'établissement.

Le renforcement de l'enseignement du théâtre sera également à penser à l'aune des moyens humains mis à disposition du département. Le contour de ces besoins sera à déterminer une fois le problème de locaux adaptés et pérennes résolu.



#### ♦ Accompagnement de la mise en place du CPES

La mise en place du CPES musique ancienne au sein de l'établissement implique la création de l'équivalent d'un temps-plein PEA dédié, afin de ne pas réduire l'offre pédagogique déjà existante au sein du département. Ce poste a été voté avec le budget 2021, sous condition de son financement par la région Normandie.

#### ♦ Développement d'un enseignement musical extra-européen

L'ouverture de l'enseignement artistique spécialisé vers des pratiques extra-européennes à travers des rencontres, masterclass et ateliers impliquera, dans un second temps, d'être accompagnée par l'ouverture d'un poste à la quotité à déterminer afin d'assurer un enseignement régulier et pérenne dans le cadre d'un cursus "musiques traditionnelles".

#### ♦ Compléments de l'offre d'enseignement instrumental

Enfin, l'ouverture d'une classe de harpe et d'une classe d'accordéon demeure un chantier ouvert, renvoyant aux deux principaux manques de l'offre instrumentale actuelle de l'établissement. Le coût matériel (en particulier pour la harpe) et la demande sur le territoire constitueront des éléments essentiels à évaluer avec précision afin de donner suite à ces projets.

### IV.1.b – Les moyens budgétaires

Au regard de l'activité et des riches possibilités d'apprentissage artistique en pays dieppois, le CRD Camille-Saint-Saëns reste un établissement labellisé avec un budget maîtrisé. La commande politique propose un apprentissage artistique accessible à toutes et tous en imaginant une présence sur tout le territoire. Cet "a priori" est présent dans tous les chapitres de ce projet d'établissement et semble être en corrélation avec le cahier des charges du ministère de tutelle.

L'investissement devra répondre aux nouvelles contraintes des objectifs précités tout en maintenant la qualité du parc instrumental. Le renouvellement et

l'entretien de ce parc devra assurer un équipement de qualité à l'horizon 2025. Deux investissements importants sont ici à souligner :

- Le relevage de l'orgue "Claude-Parisot" de l'église Saint-Rémy de Dieppe ainsi que les travaux nécessaires et impérieux de l'orgue de chœur aujourd'hui,
- L'acquisition d'un piano-forte afin de répondre aux exigences du dispositif du CPES au sein du département de Musiques Anciennes.

La mise aux normes et la modernisation de l'auditorium sont déjà actées avec un plan pluriannuel :

- Renforcement de l'accueil du public en situation de handicap,
- Optimisation du système lumière afin d'assurer pleinement la sécurité des agents mais aussi de faciliter la mise en œuvre de fiches techniques complexes grâce à une motorisation du dispositif.



Si le conservatoire est présent sur le territoire, l'achat d'un véhicule adapté devient pressant au regard de l'existant ne répondant que partiellement aux normes de sécurité et de pollution en vigueur.

Les événements récents ont conduit la collectivité à investir dans des outils numériques, ils restent insuffisants et la perspective d'un réseau internet beaucoup plus performant et disponible dans toutes les classes est un projet qui devra être particulièrement suivi. La médiathèque dispose de plusieurs milliers de documents qui pourraient gagner à l'adjonction de bases de données en ligne<sup>4</sup>. Des postes performants et une accessibilité aisée devront être proposés à tous.

Les locaux exigus et pas assez nombreux, sujet largement souligné dans ce document au vu de son importance, a toujours été une préoccupation des différentes directions du CRD. Si l'ouverture sur l'ensemble du territoire sera complétée au fil des années, certains cours (danse, théâtre, orchestre) sont proposés dans des conditions très dégradées qui doivent être corrigées à terme<sup>5</sup>.

## IV.2 – Méthodologie

### IV.2.a – Concertation et transversalité au sein des instances du CRD

Le renforcement de la concertation et de la transversalité au sein des instances du CRD apparaît comme l'élément indispensable pour que les missions définies dans ce projet d'établissement soient menées collectivement à bien de la meilleure des manières possibles. Cela passera aussi par une modification de l'organigramme.

Une réunion hebdomadaire de direction en présence de M. le Président se déroule avec les directions et les responsables des services support le cas échéant.

Si les instances institutionnelles (CT/CHSCT/Syndicat unique CGT SYDEMPAD) sont force de proposition, il apparaît utile de rappeler les rôles des différentes autres instances.

#### **Le conseil pédagogique**

Réunissant les coordinateurs des départements et dispositifs pédagogiques, il apparaît comme l'organe représentatif fondamental pour partager, ajuster et mettre en place la politique de l'établissement au quotidien.

Réuni chaque mois, il permet le partage d'informations entre la direction et l'équipe pédagogique mais également de travailler et d'arbitrer sur des dossiers spécifiques : refonte du cursus de premier cycle, évaluation, parcours projets, organisation et conception des semaines des arts, etc. Un conseil pédagogique annuel sera également amené à valider les propositions de parcours projet.

#### **Le conseil d'établissement**

Organe consultatif, il réunit des représentants de l'ensemble des usagers et des personnels du conservatoire. Convoqué ces dernières années très ponctuellement, le conseil d'établissement devra à l'avenir être mis en place à intervalles réguliers et ainsi constituer un temps d'échange fondamental dans la mise en place du projet d'établissement et dans les enjeux quotidiens de la vie de la structure.

#### **Le comité syndical**

Organe décisionnaire réunissant des représentants des collectivités constituant le SYDEMPAD, le comité syndical est amené à mener un rôle décisif dans l'accompagnement, le soutien, et l'arbitrage du projet d'établissement. Les différentes instances en découlant (bureau, commissions diverses) sont régulièrement sollicitées pour préparer les arbitrages du comité sur les questions les plus complexes.

<sup>4</sup> Le dispositif Eduthèque de la Philharmonie de Paris : <https://edutheque.philharmoniedeparis.fr/>

<sup>5</sup> Cf. en annexe la "Note sur l'utilisation des locaux - CRD et antennes" du 9 octobre 2020.

## IV.2.b – Les instances et institutions partenaires

### **La Direction Régionale des Affaires Culturelles**

La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie par l'intermédiaire du pôle Création Artistique et Développement des Publics a grandement participé à la diffusion artistique dans toutes ses composantes et porte une oreille attentive et constructive en proposant un soutien judicieux tant au niveau pécuniaire qu'au niveau de l'écoute. La transmission et la démocratisation des savoirs sont un leitmotiv partagé par l'ensemble des acteurs du conservatoire.

### **Le Département**

Le département de Seine-Maritime, au-delà d'une subvention annuelle encadrée, vise à développer l'attractivité du territoire et à faciliter l'offre et la pratique culturelle pour tous les publics via le projet "dynamique territoriale et diversité culturelle".

### **La Région**

Très timide sur les aides financières qui existaient encore il y a quelques années au niveau de l'investissement, la Région Normandie semble se positionner pour un financement quant au cursus CPES. Il est juste de constater que la majeure partie des financements inhérents à un CRD est supporté localement alors que le dispositif CPES envisage un recrutement national voire international.

### **La Commune**

Partenaire incontournable et omniprésent, la ville de Dieppe envisage des possibilités d'accompagnement pour toutes les populations représentées : ce questionnement est au cœur de la proposition du CRD et donc en corrélation avec ces demandes. Une écoute particulière concernant la problématique des locaux d'enseignement est très appréciée au niveau du CRD bénéficiant de salles partagées dans l'attente d'une solution pérenne.



## IV.2.c – Diversification des sources de financement

Les processus de décentralisation, le retrait du financement de la Région et la modeste participation de l'État dans le financement des conservatoires a amené les collectivités locales à supporter l'essentiel des coûts de ces établissements. En 2020, cette participation correspondait à 94% des ressources directes du CRD. En découle la nécessité de renforcer la diversification des sources de financement de l'établissement.

### **Les sources de financements publics dédiés à l'action culturelle et l'investissement**

Bien que souvent modestes, ces sources de financements sont les plus nombreuses du fait de leur nature de subvention par projet. Les principales sont les suivantes :

- Les subventions de résidence et/ou de création de la DRAC dans le cadre de la venue d'intervenants extérieurs pour les projets pédagogiques du conservatoire,
- Les aides à la diffusion de l'ODIA Normandie dans le cadre de restitutions principalement autour des "nouvelles musiques",
- Les aides aux collaborations entre structures culturelles et sociales comme "La culture s'anime en Normandie" portée par la DRAC et la DRDJSCS\*.

### **La mutualisation des moyens**

Le renforcement de partenariats avec des structures culturelles et sociales, structuré par la mise en place de conventions cadres et d'avenants annuels, devrait permettre de développer plus avant les mutualisations de moyens (mise à disposition de locaux, de matériel, communication partagée) nécessaires à la meilleure gestion financière possible de l'activité de l'établissement.

### **Le retour du financement de la Région dans le cadre du CPES et d'un DEMr renouvelé ?**

La mise en place du CPES dans le cadre du partenariat avec le CRR de Rouen et le CRD de Grand et Petit-Couronne doit être accompagnée par le retour du financement de la Région. Si ce soutien financier est encore incertain au moment de l'écriture de ces lignes, il apparaît pourtant indispensable pour financer l'enseignement supérieur que nos établissements doivent assurer pour la rentrée de septembre 2021.

\* Directions régionales et départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale



#### IV.2.d- Un plan pluriannuel d'investissement

Afin d'apporter le soutien indispensable aux ambitions pédagogiques et culturelles de ce projet d'établissement, la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement apparaît nécessaire. Celui-ci s'articulera autour des trois principaux axes d'investissement soutenant l'activité du conservatoire :

- L'entretien et le renouvellement du parc instrumental. À ce titre, le renforcement de l'entretien et de l'acquisition d'instruments d'époque, dans le contexte de mise en place du CPES, apparaît essentiel, en particulier avec l'acquisition d'un piano-forte,
- L'aménagement et le développement de l'auditorium, en particulier les ponts lumière, le système de sonorisation et les gradins rétractables au pied de l'espace scénique,
- L'entretien et le développement du matériel numérique de l'établissement : bornes de consultation de bases de données numériques, matériel de télé-travail, connexion internet dans l'ensemble de l'établissement, etc.

#### IV.2.e - Communication et modernisation de l'image du CRD

Peu importe la structure : entreprise, association ou collectivité, la communication joue un rôle clé. Elle doit être simple, claire et facile d'accès. C'est pourquoi notre objectif est de moderniser notre communication et de renforcer la visibilité du conservatoire sur le territoire. Et pour cela, il est nécessaire de mettre en place un plan de communication.

La réalisation d'un audit, dans un premier temps, constitue une étape incontournable du plan puisqu'il analyse la situation de la structure en matière de communication. Ainsi le diagnostic établi interroge l'identité de l'organisation, son image, son positionnement et évalue ses forces et ses faiblesses en matière de communication. Il permet aussi de s'ajuster et renforcer l'existant tout en définissant plus clairement le public ciblé.

Par la suite, il est nécessaire de déterminer les objectifs de communication qui vont guider le plan et mettre en place le détail des actions. Il fournira ainsi un cadre de cohérence et clarifiera le rôle de la communication. Cette mise en cohérence des différentes actions permet surtout d'éviter que la communication soit conçue comme une suite d'opérations ponctuelles mais qu'elle soit partie prenante du projet d'établissement du conservatoire.

La mise en place de nouveaux outils ou leur réactualisation va garantir la cohérence de nos actions de communication.

Ce troisième axe du plan de communication va nous permettre de rencontrer notre cible, de transmettre notre message et, ainsi, d'atteindre nos objectifs.

Instaurer une planification par le biais d'un calendrier précis et complet justifiera le suivi de la production de notre plan de communication. Il dresse la liste de toutes les activités à réaliser et propose des dates charnières à respecter. Il doit se faire en adéquation de la temporalité du conservatoire, c'est-à-dire, en année scolaire. Enfin chaque activité réalisée sera évaluée afin de contrôler si les objectifs espérés sont atteints.





# V – ÉVALUATION DU PROJET ET CONCLUSION

## *IV.1 – L'évaluation par le prisme de l'action culturelle*

L'action culturelle est autant un pilier qu'un témoin essentiel de la bonne conduite de l'ensemble du projet d'établissement. On peut à ce titre identifier trois critères importants :

- La densité, la diversité et la qualité de la programmation,
- La diversité des acteurs impliqués : élèves de tous niveaux, professeurs et intervenants extérieurs,
- La diversité des formats et des lieux investis sur l'ensemble du territoire.

## *IV.2 – Des indicateurs révélateurs de l'activité de l'établissement*

Si l'indicateur de l'effectif global des élèves inscrits apparaît comme évident. Il est également essentiel d'affiner la lecture de ces données pour dégager une compréhension fine de la relation entre l'évolution de l'établissement et la réponse de ses usagers :

- Répartition entre mineurs et majeurs,
- Répartition entre élèves en cursus et en parcours non-diplômants,
- Répartition pour les élèves en cursus au sein des trois cycles,
- Effectifs des candidats et déroulement des évaluations.

## *IV.3 – Conclusion*

La démocratisation de la pratique artistique et culturelle reste une priorité pour un établissement qui se veut proche de tous les publics, le conservatoire Camille-Saint-Saëns propose un accompagnement concret à toute personne souhaitant approfondir ses connaissances artistiques. Les activités du conservatoire restent quelquefois peu connues et l'image de l'établissement doit être sans cesse actualisée. Les particularités géographiques du territoire excentré rendent difficiles la lecture sociologique d'un public hétérogène. Cet aspect est cependant une chance tant il permet

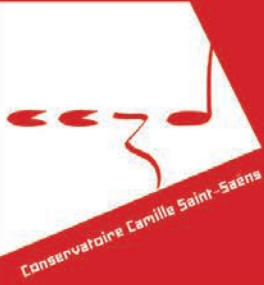
d'interroger constamment les orientations adoptées par la structure.

L'accompagnement et la formation de tous les acteurs de l'établissement dans des démarches constructives doivent être prises en compte. Les propositions du CNFPT semblent insuffisantes au regard des souhaits des agents, c'est pourquoi il apparaît important de pouvoir mettre en place des formations souhaitées par plusieurs agents ainsi que d'envisager le financement ponctuel à des formations proposées par d'autres organismes. Cette importance de la formation est en lien avec la nécessité de valoriser le travail d'équipe, à travers les échanges et retours d'expérience au profit de dynamiques pédagogiques collectives.

La qualité des lieux d'enseignement a été à de multiples reprises pointée du doigt dans ces lignes. Il est certain que l'effort important effectué aujourd'hui devrait porter ses fruits prochainement pour le confort de tous. Les conditions de travail des agents de l'administration sont à améliorer également, le plateau ouvert dédié à l'administration reste un espace fragile où la fréquentation intense peut perturber la bonne réalisation des missions des agents.

L'évaluation est un sujet sensible et les points de vue divergent allègrement selon les options vécues ou choisies par les professeurs de l'établissement. S'il est admis que l'apprentissage artistique reste un atout indéniable dans la construction d'un être humain, les nombreux curseurs convoqués pour l'évaluation dans un établissement labellisé seront soumis à très court terme à discussion et arbitrage par l'ensemble des acteurs du conservatoire.

Enfin, alors que l'aide à la création de références nouvelles n'est pas toujours à l'ordre du jour des instances côtoyant l'enfant, le conservatoire peut s'enorgueillir de proposer un accompagnement adapté, valorisant et reconnu universellement. Seul lieu d'enseignement où l'élève est suivi pendant une longue période de sa vie, le conservatoire de théâtre, de danse et de musique apporte une richesse indiscutable bénéfique toute la vie. Les expériences d'apprentissage des arts profitent aux élèves sur le plan social, émotionnel et scolaire, érigeant la création en une clé pour un épanouissement total et légitime de tous...



# VOS RÊVES SONT ESSENTIELS



Conservatoire  
Camille Saint-Saëns de Dieppe  
**DANSE THÉÂTRE MUSIQUE**